

# L'homéopathie, un sujet qui divise, mais qui n'impacte pas les coûts des prestations de soins

Pourquoi parler de l'homéopathie ? Simplement parce qu'elle revient régulièrement au cœur du débat politique en Suisse, en particulier en lien avec les coûts du système de santé (beaucoup parlent même des coûts de la santé, mais si on formule cela précisément, on parle réellement des coûts des prestations de soins).

On parle pour les traitements homéopathique d'un montant de l'ordre de 30 millions, à savoir 2% des près de 13 milliards que coûtent les biens de santé – essentiellement des médicaments (voir le tableau en fin d'article), alors quelque soit l'opinion que l'on peut avoir, pas certain qu'il soit véritablement nécessaire d'en faire une priorité pour réguler les coûts des prestations de soins, si tant est que l'argent doive être l'indicateur clé du pilotage des prestations de soins, ce qui est loin d'être garanti. Nous reparlerons de ce sujet dans un autre papier.

Le système de santé dépasse largement les soins thérapeutiques et plus généralement pour assurer le maintien en santé, voire l'amélioration de la santé, cela implique des actions dans pratiquement tous les domaines ou pour revenir au champ politique, toutes les politiques publiques. Mais revenons à nos moutons ou plus précisément l'homéopathie.

L'article de Wikipedia (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Homéopathie>) définit « l'homéopathie ou homœopathie (du grec ὁμοιος / hómoios, « similaire », et πάθος / páthos, « souffrance » ou « maladie ») est une pratique pseudoscientifique de médecine non conventionnelle inventée par Samuel Hahnemann en 1796. » Dans ce même article, il est dit que la pratique de l'homéopathie est très fréquente en France et en Suisse et que « [l]'emploi de cette méthode en tant que médecine s'est aussi fortement développé au Brésil, en Argentine et au Pakistan<sup>83</sup>, mais reste presque totalement absente dans 200 autres pays. »

La législation pour la prescription et le remboursement par l'assurance-maladie varient selon les pays.

En 1999, le département fédéral de l'intérieur (Suisse) a annoncé que plusieurs médecines « alternatives » (dont l'homéopathie) seraient prises en charge par l'assurance-maladie de base pour une période d'essai de six ans. À l'issue de cette période d'essai en 2005, ces thérapies ont finalement été écartées en raison de leur « incapacité à répondre à l'exigence légale d'efficacité ». Le 17 mai 2009, alors que l'OFSP estimait que l'homéopathie était inefficace, un référendum obligatoire sur un article constitutionnel

portant sur la prise en compte des médecines complémentaires est adopté à 50,15 % : en 2012, les traitements alternatifs sont à nouveau couverts par l'assurance maladie pour une nouvelle période d'essai. Le 29 mars 2016, le Conseil fédéral accorde à l'homéopathie et trois autres thérapies complémentaires (dont la médecine traditionnelle chinoise, la médecine anthroposophique et la phytothérapie) le même statut que la médecine conventionnelle, pour une entrée en vigueur en août 2017 144,147. Cependant seuls les frais de traitements administrés par des médecins certifiés sont pris en considération.

En bref, malgré l'absence d'effet démontré, l'homéopathie a, en Suisse, le même statut que la médecine conventionnelle.

L'homéopathie divise le monde en deux : ceux qui y croient et ceux qui n'y croient pas. La réunification des deux mondes est impossible, car les sujets appartenant à l'un ou à l'autre monde ne parlent pas ni la même langue, ni le même langage. Mais cela ne justifie pas une bagarre au niveau financier pour contrôler les coûts des prestations de soins.

COÛTS DU SYSTÈME DE SANTÉ EN MILLIONS DE FRANCS		86 344
	En millions de francs	En % du total
<b>Coûts ventilés selon les principaux fournisseurs de biens et services</b>		
Hôpitaux	30 429	35,2
Institutions médico-sociales	13 986	16,2
Cabinets médicaux	12 964	15,0
Autres fournisseurs de prestations ambulatoires et à domicile	7 518	8,7
<b>Coûts ventilés selon les principales catégories de prestations</b>		
Soins curatifs, somatiques	30 896	35,8
Soins de longue durée	13 460	15,6
Biens de santé <sup>1</sup>	12 954	15,0
Administration	6 015	7,0
<b>Financement selon les principaux régimes de financement</b>		
Assurance-maladie obligatoire (AOS)	30 886	35,8
État	19 831	23,0
Versements directs des ménages <sup>2</sup>	19 224	22,3
Autres assurances sociales	7 761	9,0

COÛTS DU SYSTÈME DE SANTÉ EN MILLIONS DE FRANCS	86 344
<b>Indicateurs des coûts de la santé</b>	
Coûts de la santé en % du PIB	11,8
Dépenses de santé par habitant et mois en francs	827

Coûts du système de santé en 2021

Source :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/cout-financement.html>

1 Y compris les médicaments fournis dans les hôpitaux et les cabinets médicaux

2 Y compris la participation aux frais LAMal et assurances privées

Source: Coûts et financement du système de santé (COU)